



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 2022M025 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - LOT 2 : VÊTEMENTS HAUTE VISIBILITÉ – APPROBATION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 26.068.1 du Conseil communautaire du 7 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le projet d'avenant n° 2 ci-annexé ;

Considérant que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants et modifications aux marchés publics indépendamment de leurs montants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que, le 1^{er} décembre 2022, le Président de la Communauté de communes La Domitienne a conclu le marché « Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot n° 2 : Vêtements haute visibilité », n° 2022M025, avec la société FAJEPRO pour un montant annuel de 6 500 € HT minimum et 40 000 € HT maximum, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois ; que ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 approuvé par décision du Président de la Communauté de communes La Domitienne n° DP_2026_050 du 16 juin 2026 ;

Considérant que le siège social de l'entreprise a récemment été transféré à une nouvelle adresse, ce qui a entraîné la modification du numéro SIRET ;

Considérant que la nouvelle adresse est : FAJEPRO - 2193 avenue de la Salamane - 34 800 CLERMONT L'HERAULT et le nouveau SIRET : 520 747 932 00033 ;

Considérant que cette modification, non-substantielle, est conforme à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique et qu'il convient de la formaliser par un avenant, n° 2, au marché précité ;

Considérant que cet avenant n° 2 n'a pas d'incidence financière ;

I. APPROUVE le projet d'avenant n° 2 au marché n°2022M025 « Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot n° 2 : Vêtements haute visibilité » ci-annexé, à conclure avec le titulaire dudit marché.

II. DÉCIDE de signer l'avenant à intervenir.

III. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

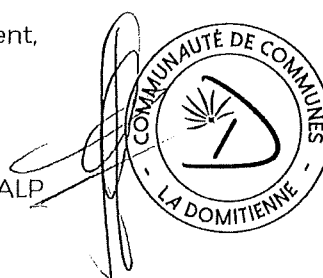
V. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 24 JUIN 2026

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le 24 JUIN 2026

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 24 JUIN 2026

Décision présentée au Conseil communautaire du



MARCHES PUBLICS AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes La Domitienne
Hôtel de Communauté
1 avenue de l'Europe
34370 Maureilhan
Téléphone : 04 67 90 40 90
Courriel : courrier@ladomitienne.com
Télécopie : 04 67 90 40 99
Site internet : <https://www.ladomitienne.com>
Profil d'acheteur : <https://ladomitienne.e-marchespublics.com>
Correspondant : Service des Marchés publics, des Affaires juridiques et de la Vie des assemblées

B - Identification du titulaire du marché public

SARL FAJEPRO
11, place Victor Hugo - 34800 NEBIAN
contact@fajepro.com
Tél: 04 30 96 96 85 - Fax: 04 67 88 08 52 - Port : 06 63 81 55 40
520 747 932 00025

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché n° 2022M025 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Lot 2 : Vêtements haute visibilité

■ Date de la notification du marché public : 02/12/2022

■ Durée du marché public : Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le contrat est tacitement reconductible 3 fois un an.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant minimum HT: 6 500 €
- Montant maximum HT: 40 000 €

D - Objet de l'avenant n° 2

■ Modifications introduites par l'avenant n°1 :

Il y a lieu d'ajouter une ligne au BPU :

- Pantalon de travail HV "hiver" - modèle GRADIENT - 25 cycles de lavage minimum - orange / marine - 36 à 68 ou T1 à T6 - Braguette à glissière - 29.65 € HT unitaire

Cette modification, non-substantielle, est conforme à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique et n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public

■ Incidence financière de l'avenant n°1 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non ☐ Oui

■ Modifications introduites par le présent avenant n° 2 :

Le siège social de l'entreprise a récemment été transféré à une nouvelle adresse, ce qui a entraîné la modification du numéro SIRET :

Nouvelle adresse :

FAJEPRO

2193 avenue de la Salamane

34 800 CLERMONT L'HERAULT

SIRET : 520 747 932 00033

Cette modification, non-substantielle, est conforme à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique.

■ Incidence financière de l'avenant n° 2 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Maureilhan, le

Le Président,

Alain CARALP